



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Vivre sans « risque chlordécone » et réparer par l'action



Le Gouvernement amplifie et renforce son action pour vivre aux Antilles sans « risque chlordécone »

La lutte contre la pollution par la chlordécone constitue un défi sanitaire, environnemental, agricole, économique et social majeur pour les Antilles. Depuis 2018, suite aux déclarations du Président de la République, reconnaissant solennellement la part de responsabilité de l'État, un arsenal complet de mesures a été mis en place pour traiter les conséquences de cette pollution qui a grandement affecté les populations tant au plan sanitaire qu'aux plans moral et politique.

Même s'il reste encore du chemin à parcourir, des actions concrètes sont déjà engagées, notamment :

- **L'analyse de chlordécone dans le sang (chlordéconémie) est gratuite pour tous avec un parcours d'accompagnement gradué en fonction des résultats d'analyses.** Il est en effet possible de diviser par 2 son taux de chlordécone dans le sang en 6 mois en adaptant son alimentation.
 - Depuis fin 2020, plus de 17 000 dosages ont été réalisés avec une tendance nette à l'augmentation. En Martinique, une campagne de dépistage spécifique a été organisée début 2023 auprès de 700 travailleurs de la banane sur leurs lieux de travail.
 - Plus de 800 personnes ont intégré le parcours d'accompagnement personnalisé déployé par les 2 Agences régionales de Santé (ARS), avec, pour les personnes les plus exposées, une visite à domicile pour des conseils nutritionnels et des ateliers pour comprendre et réduire l'exposition.
- **Les analyses de sols sont gratuites pour les agriculteurs et les particuliers** et donnent lieu à des conseils utiles pour produire sans risque chlordécone, car toutes les productions n'y sont pas sensibles et il est possible de cultiver en toute sécurité.
 - Plus de 5 300 analyses de sols entre 2021 et 2022 dans les deux régions, dont 2 700 pour les particuliers.
- **Une aide financière aux pêcheurs impactés par cette pollution existe depuis 2022 :** 344 pêcheurs en ont bénéficié.
- **Le déploiement du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (dont la chlordécone) est opérationnel,** et son accès est facilité par la reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie professionnelle liée à une exposition aux pesticides depuis fin 2021.
 - Au 30 mai 2023, sur 90 dossiers complets reçus, il y avait 50 accords (dont plus d'une vingtaine de personnes indemnisées avec une rente mensuelle à vie) et 33 dossiers en cours d'instruction.

- **De nombreux travaux de recherche sont engagés et récemment, un appel à projets dédié a permis de sélectionner 6 projets** sur la dépollution des sols ou la santé des femmes, avec une enveloppe de 5,5 M€ financée par l'Agence nationale pour la recherche, en partenariat avec la région Guadeloupe et la Collectivité Territoriale de Martinique. Ces projets viendront compléter les nombreux travaux déjà conduits ou en cours: liens entre chlordécone et cancer de la prostate, ou autre cancer, suivi d'une cohorte de plus de 10 000 travailleurs en bananeraies, suivi d'une cohorte mère – enfant (Timoun), remédiation de la pollution des sols et transferts de la pollution dans les milieux.

Un colloque scientifique a été organisé en décembre 2022 en Guadeloupe, qui a donné lieu à la publication d'une synthèse de l'état des connaissances scientifiques consultable sur le site de référence qui regroupe les connaissances scientifiques:

www.chlordecone-info.fr



LA
RÉPARATION
PAR L'ACTION
EST LA
PRIORITÉ
ABSOLUE

Pour aller plus loin, aujourd'hui, le Gouvernement amplifie et accélère encore son engagement pour que chaque citoyen antillais vive à terme sans « risque chlordécone ». Grâce aux avancées de la connaissance scientifique, et après avoir entendu les demandes des populations et des élus à l'occasion des visites officielles du ministre délégué chargé des Outre-mer, en Martinique et en Guadeloupe, le Gouvernement a décidé d'aller plus loin.

Avec 4 mesures nouvelles qui seront prises en charge par l'État pour :

- 1. Financer une aide aux éleveurs de bovins** touchés par la pollution à la chlordécone et les aider à sécuriser leur production.
- 2. Prendre en charge, de façon exceptionnelle et dérogatoire, le surcoût du traitement de l'eau potable** engendré par la pollution à la chlordécone, dans les 7 stations où ce traitement est nécessaire (six en Guadeloupe et une en Martinique).
- 3. Simplifier et prolonger l'aide financière aux pêcheurs** impactés par la chlordécone jusqu'en fin 2027.
- 4. Doubler l'effort sur la recherche et l'innovation** à horizon 2030, dans tous les domaines, notamment sur la santé de la femme et des enfants, la dépollution des sols et l'expérimentation en grande nature des découvertes des chercheurs.

Et 4 mesures déjà engagées qui seront renforcées, en priorité :

- 5. Prévenir et réduire l'exposition des femmes et des enfants** à la chlordécone grâce à une information renforcée et un suivi personnalisé.
- 6. Amplifier et faciliter le recours au fonds d'indemnisation** des victimes de pesticides.
- 7. Proposer l'analyse gratuite des œufs**, dans le cadre du programme Jardin familiaux (JaFa).
- 8. Agir ensemble avec les élus et les acteurs du monde associatif.** Porter collectivement des initiatives pour « aller vers » les personnes les plus vulnérables.

Ces mesures sont une réponse concrète aux recommandations de deux rapports parlementaires: d'une part celles de la Commission d'enquête de novembre 2019 sur les impacts de la chlordécone aux Antilles présidée par Serge Letchimy et d'autre part, celles de l'office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) présidée par Catherine Procaccia publiée en mars dernier, sur l'impact de la chlordécone aux Antilles Françaises. Elles sont aussi une réponse aux élus qui se sont légitimement exprimés sur le sujet.

Elles visent à vivre sans « risque chlordécone » et à réparer par l'action, dans le cadre d'une stratégie gouvernementale qui s'inscrit dans la durée, avec les ambitions suivantes :

- Protéger la santé des populations.
- Tendre vers le « zéro risque chlordécone » dans l'alimentation.
- Prendre en charge les impacts de cette pollution.
- Renforcer les connaissances scientifiques pour agir.
- Sensibiliser, former et informer.
- Travailler ensemble : État, élus, associations, organisations professionnelles, professionnels de santé, scientifiques, communauté éducative.

Afin de traduire le renforcement de ces mesures en actions concrètes, les Préfets et Directeurs généraux des Agences Régionales de Santé sont mobilisés. Leur objectif: veiller à la déclinaison efficace et rapide des actions, en lien étroit avec les acteurs locaux. Un point de situation et la méthode de travail seront présentés lors des prochains comités de pilotage. Les préfets disposeront d'une enveloppe locale qui passera de 4,5 M€ à 7 M€ par an, pendant 5 ans.

La pollution environnementale par la chlordécone est un sujet dont la gravité est prise en compte. Les efforts se poursuivent pour que la population antillaise puisse, à terme, vivre sans « risque chlordécone ». C'est par la mobilisation de tous ; État, élus, associations, organisations professionnelles, professionnels de santé, scientifiques, communauté éducative que cela sera possible.

L'État invite les élus et acteurs des filières économiques à agir, dans leurs champs de compétence, à ses côtés.

Pour en savoir plus

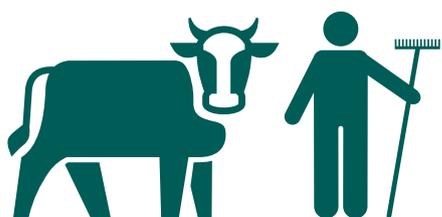
Le bilan 2022 des actions de la stratégie de lutte contre la pollution à la chlordécone est consultable ici: sante.gouv.fr/IMG/pdf/2e_bilan_annuel_chlordecone_2022.pdf





DÉTAIL DES 4 MESURES NOUVELLES

FINANCER L'AIDE AUX ÉLEVEURS DE BOVINS TOUCHÉS PAR LA POLLUTION À LA CHLORDÉCONE



Les éleveurs ou détenteurs de bovins impactés par la chlordécone et qui s'engagent dans une **démarche vertueuse « sans risque chlordécone »** bénéficieront d'un appui renforcé par les organismes à vocation sanitaire (OVS): Sanigwa pour la Guadeloupe et le Groupe de Défense Sanitaire pour la Martinique (GDSM). Cette démarche se déclinera en plusieurs actions concrètes. Les éleveurs concernés pourront ainsi bénéficier gratuitement de la part des OVS:

- D'un **diagnostic de leur exploitation** pour évaluer le risque de contamination de leurs animaux.
- Du recours à un **outil d'aide à la décision (OAD)** permettant d'estimer et d'optimiser, à partir d'une prise de sang des bovins concernés, le temps de décontamination éventuellement nécessaire.
- D'une préconisation de **plan de sécurisation de leur production** face au risque chlordécone prenant en compte leur situation individuelle.
- D'une **aide matérielle** adaptée au plan de sécurisation par exemple: citerne, mangeoire, clôture, matériel pour construire des petits box, prêt de box mobiles de décontamination, aide alimentaire en fonction de la situation de l'éleveur.

En complément, les éleveurs de bovins situés en zone à risque chlordécone bénéficieront à partir du 1^{er} janvier 2024 d'une **prime à l'engagement dans une démarche vertueuse de sécurisation de leur production**.

Ces nouvelles actions contribueront à la sécurité sanitaire de la viande bovine locale et à l'autonomie alimentaire. Elles compléteront les mesures déjà disponibles pour tous les agriculteurs (analyses de sols, d'eau et de fourrages gratuits et conseils).

À noter: l'indemnisation des carcasses saisies pour non-respect des normes sanitaires est interdite par la réglementation européenne et serait contraire aux objectifs des démarches vertueuses déjà engagées localement.

Point de situation fin 2022

En Guadeloupe, l'accompagnement par Sanigwa a commencé avec 36 élevages diagnostiqués et 14 élevages sélectionnés pour l'expérimentation de l'outil d'aide à la décision. En Martinique, 160 élevages sont suivis par le GDSM en Martinique, et 48 nouveaux élevages en 2022.

Les contrôles sur les denrées alimentaires (fruits, légumes, poissons, viande, œufs...) sont renforcés significativement depuis 2018, aux stades de la production, de la vente et de l'importation : plus de 8100 contrôles effectués entre 2021 et 2022 pour les deux régions, avec un taux de conformité* de plus de 97 % en 2021 et presque 98 % en 2022. Le taux est stable et supérieur à 95 % depuis 2017.

[respect des limites maximales de résidus]*

**PRENDRE EN CHARGE, DE FAÇON DÉROGATOIRE,
LE SURCÔÛT DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE
ENGENDRÉ PAR LA POLLUTION À LA CHLORDÉCONE,
LÀ OÙ CE TRAITEMENT EST NÉCESSAIRE**



À titre exceptionnel et dérogatoire, l'État contribuera à la prise en charge des surcoûts de traitement supportés par les autorités responsables de la production d'eau potable pour réduire la concentration en chlordécone, lorsque celle-ci est supérieure à la limite de qualité. Des conventions seront signées entre l'État et les collectivités concernées.

L'objectif est de sécuriser les performances de traitement de l'eau potable. Cette situation ne concerne que quelques usines de production d'eau potable (1 en Martinique et 6 en Guadeloupe).

Point de situation

Au cours des dernières années, **la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité fixées pour les pesticides à plus de 97,5 % en Guadeloupe et à 100 % en Martinique.**

SIMPLIFIER ET PROLONGER L'AIDE FINANCIÈRE AUX PÊCHEURS JUSQUE FIN 2027



En réponse aux attentes des professionnels de la pêche et face au faible recours à cette mesure, l'État simplifie et automatise l'aide aux pêcheurs impactés par la pollution à la chlordécone, avec une gestion centralisée par l'Urssaf.

À partir du 1^{er} janvier 2024, La gestion de l'aide aux pêcheurs sera confiée à l'Urssaf, chargée du recouvrement de la CSG (contribution sociale généralisée) et de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Les cotisations dues seront automatiquement compensées par l'aide calculée du même montant, à la seule condition que le pêcheur soit à jour de ses déclarations sociales. L'aide aux pêcheurs ainsi modifiée et l'incitation à souscrire un plan d'étalement de ses dettes sociales visent le désendettement et la régularisation de la situation des pêcheurs, leur permettant ainsi l'accès à d'autres aides pour mieux structurer la filière, dont le FEAMPA (fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). Initialement prévue jusqu'en 2024, cette aide est prolongée jusqu'en 2027.

DOUBLER L'EFFORT SUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION À L'HORIZON 2030, DANS TOUS LES DOMAINES, NOTAMMENT LA SANTÉ DE LA FEMME ET DES ENFANTS, LA DÉPOLLUTION DES SOLS ET TESTER EN GRANDEUR NATURE LES DÉCOUVERTES DES CHERCHEURS



En cohérence avec les recommandations du rapport publié en mars dernier par l'OPECST et en tenant compte des connaissances scientifiques partagées lors du colloque scientifique de décembre 2022 en Guadeloupe, le Gouvernement doublera les crédits initialement prévus sur le volet recherche et innovation à horizon 2030. La dotation passera ainsi de 26 à 52 M€. Dans cet objectif les différents appels à projets et financements disponibles seront mobilisés pour contribuer au volet chlordécone.

Les priorités sont les suivantes :

- ▶ **Déployer, avec le soutien financier de France 2030, des démonstrateurs *in situ* permettant aux chercheurs, et aux agriculteurs, de tester les résultats scientifiques (dont la dépollution de sols) en conditions réelles**, dans le cadre d'un réseau de parcelles ou d'exploitations à construire : « réseau solutions chlordécone ».
- ▶ **Lancer le Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) « Exposé » et intégrer la thématique chlordécone dans le PEPR « Santé des femmes » avec des financements France 2030** afin de poursuivre l'amélioration des connaissances sur l'impact de la chlordécone sur la santé, notamment celle des femmes et des enfants, en lien avec une démarche « une seule santé » en intégrant un volet sur les sciences humaines et sociales.
- ▶ **Lancer un nouvel appel à projets Maturation « chlordécone » en 2025** via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les autres agences de l'État.
- ▶ **Développer des méthodes d'analyses rapides de la chlordécone dans l'eau, les sols, les aliments, voire dans le sang** pour évaluer et réduire plus rapidement les risques d'exposition à la chlordécone via l'environnement et l'alimentation avec le soutien financier de France 2030.

Les partenariats avec les acteurs économiques, instituts techniques, et les collectivités territoriales seront encouragés. L'État travaillera en collaboration avec les collectivités territoriales afin qu'elles puissent éventuellement compléter ces financements notamment dans le but de former des jeunes aux différents métiers pour développer les compétences locales.

Dossier de presse

Vivre sans « risque chlordécone » et réparer par l'action

Cabinet du ministre Jean-François CARENCO
mompresse@outre-mer.gouv.fr